



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

palais de la Découverte

Question écrite n° 73629

Texte de la question

M. Daniel Paul rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que de profonds changements ont lieu actuellement pour le Palais de la découverte à Paris, qui font craindre sa profonde transformation, voire sa disparition à terme. En effet, un décret ministériel vient de créer un établissement unique de culture scientifique et technique nommé « Universcience », qui regroupe la Cité des sciences à la Villette et le Palais de la découverte au Grand palais. Toute la gestion en est confiée à la Cité des sciences, la direction est devenue unique et le décret ne mentionne qu'une « présence » d'Universcience dans le Grand palais, lui-même appelé à être profondément remodelé. Sans nier l'intérêt de synergies accrues entre nos deux grands musées parisiens, l'un plutôt tourné vers les technologies, l'autre vers les résultats de la recherche issue de nos laboratoires, comment ne pas être inquiet devant l'incertitude qui règne actuellement sur le futur du Palais de la découverte et sur la préservation de son activité originale, avec des « médiateurs » en interaction directe avec le public. Faut-il rappeler la mission assignée par Jean Perrin, maître d'oeuvre de la création de ce musée et qui visait à « concevoir des enseignements par expériences plus que par conférence » ? Les personnels sont inquiets, comme la société des amis du Palais. Il lui demande donc comment il compte pérenniser, de façon institutionnelle, les missions de diffusion des dimensions culturelles, de la science et de l'éducation populaire.

Texte de la réponse

Le regroupement des deux établissements que sont le Palais de la Découverte et la Cité des sciences et de l'industrie, annoncé par le Président de la République en décembre 2007, n'est en aucune manière une absorption du Palais de la Découverte par la Cité des sciences et de l'industrie. Il s'agit au contraire de doter notre pays d'un grand opérateur dans le domaine de la culture scientifique et technique. Ce nouvel établissement, qui a vocation à devenir une référence, tant en France qu'à l'étranger, doit s'appuyer sur les atouts et les identités respectifs des deux établissements, afin de forger une ambition nouvelle commune. Ces principes sont clairement affichés dans la lettre de mission de Mme Claudie Haigneré, chargée par les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la culture et de la communication, de préfigurer le nouvel établissement. Cette fusion ne signifie en aucun cas l'abandon des réalisations et des méthodes d'expositions qui font l'attrait et la renommée du Palais de la Découverte. Au contraire, le nouvel établissement a vocation à valoriser les acquis et les meilleures pratiques des deux établissements originels. Par ailleurs, le nouvel établissement garde l'exploitation du Palais de la Découverte et les personnels qui y sont affectés. Le contact direct du public avec les chercheurs et, d'une manière générale, les qualités qui sont appréciées dans le Palais de la Découverte se poursuivront dans le nouvel établissement.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73629

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2563

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5045